

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

<p>ABONNEMENTS : MONACO - FRANCE - ALGERIE - TUNISIE Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr. Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus. Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.</p>	<p>DIRECTION et RÉDACTION : au Ministère d'Etat ADMINISTRATION : à l'Imprimerie de Monaco, Place de la Visitation.</p>	<p>INSERTIONS : Annonces : 3 francs la ligne. Pour les autres insertions, on traite de gré à gré. S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.</p>
--	---	---

SOMMAIRE.

- MAISON SOUVERAINE :**
Condolances de S. A. S. le Prince à l'occasion de la catastrophe de Turenne.
- AVIS ET COMMUNIQUÉS :**
Lycée de garçons. — Etablissement secondaire de jeunes filles.
Avis aux employeurs et aux chômeurs.
Avis concernant la réorganisation des distributions postales.
- QUESTIONS SOCIALES :**
L'Orientation Professionnelle, par L. D. Arnotto.
- L'HYGIÈNE PRATIQUE :**
La Médecine par les Simples, par Marcel France.
- VARIÉTÉS :**
Les Fantaisies de la Foudre, par Robert Delys.

MAISON SOUVERAINE

Dès que S. A. S. le Prince Souverain a eu connaissance de la catastrophe ferroviaire survenue en Algérie, Il a fait parvenir Ses condoléances au Gouvernement Français et a adressé une dépêche personnelle au Général Rollet, Inspecteur de la Légion Etrangère.

AVIS & COMMUNIQUÉS

LYCÉE DE MONACO

RENTÉE DES CLASSES

La rentrée aura lieu le *lundi 3 octobre* à 8 heures pour les garçons et à 9 heures 45 pour les jeunes filles.

Le Directeur du Lycée se tient à la disposition des familles à partir du *samedi 24 septembre*, tous les jours, le dimanche excepté, de 9 heures à 11 heures et de 2 heures à 4 heures, pour l'inscription des élèves nouveaux et tous renseignements désirés.

Le Lycée de Monaco donne l'Enseignement secondaire classique (avec latin) ou moderne (sans latin) des Lycées de France. Il conduit donc jusqu'au Baccalauréat inclusivement. Une classe de Mathématiques et une classe de Philosophie en couronnent les études.

Au-dessous de la classe de 6^{me}, c'est-à-dire au-dessous de l'Enseignement secondaire proprement dit, le Lycée de Monaco possède une division élémentaire directement préparatoire à cet enseignement.

Cette division reçoit les petits garçons depuis l'âge de 5 ans.

Elle comprend une classe enfantine (5 ans-6 ans), une classe de 10^e, de 9^{me}, de 8^{me} et une classe de 7^{me}. Son plan d'études est établi pour amener des enfants de bonne intelligence en 6^{me} (avec latin) ou 6^{me} (sans latin) vers 10 ou 11 ans.

Un élève peut être admis en 6^{me} après 12 ou même 13 ans. Il importe cependant que les entrées dans cette classe ne se produisent pas à un âge trop avancé.

Le Lycée de Monaco n'a pas de pensionnat ni de demi-pensionnat. Son régime est celui de l'externat surveillé ou de l'externat simple. Mais il peut recevoir des enfants qui seraient placés par leurs parents dans une pension ou demi-pension privée, agréée par la Direction et autorisée par le Gouvernement Princier, ou dans une famille parente ou amie qui en aurait la garde.

Taux des rétributions par an et par trimestre

Classes	Externat surveillé		Externat simple	
	par an	par trimestre	par an	par trimestre
Philosophie, Mathématiques, 1 ^{re} et 2 ^e	850fr 50	283fr 50	571fr 50	190fr 50
3 ^e , 4 ^e , 5 ^e et 6 ^e	720	240	441	147
Division élémentaire : 7 ^e et 8 ^e	463 50	154 50	283 50	94 50
Division préparatoire : 9 ^e	423	141	243	81
10 ^e et 11 ^e	414	138	234	78

ETABLISSEMENT SECONDAIRE DE JEUNES FILLES ANNEXÉ AU LYCÉE.

Le plan d'études de cet établissement conduit au Baccalauréat. Il comporte en outre des enseignements d'éducation féminine.

Une division élémentaire conduit, par étapes successives, à la 1^{re} année d'Enseignement secondaire.

Dans une classe enfantine mixte, commune aux deux établissements, les fillettes sont reçues dès l'âge de 5 ans jusqu'à concurrence des places disponibles.

Au-dessus s'échelonnent plusieurs classes élémentaires spéciales de fillettes : dans la première sont reçues les fillettes âgées de 7 ans environ sachant lire, écrire et compter; dans la plus élevée, les fillettes d'au moins 9 ans qui sont en possession des connaissances de la première année du Cours moyen des Ecoles primaires.

Pour être admises en première année secondaire, les débutantes doivent être âgées de 11 ans au moins le 1^{er} octobre et posséder l'instruction que suppose le Certificat d'études primaires.

Taux des rétributions par an et par trimestre

Classes	Externat surveillé		Externat simple	
	par an	par trimestre	par an	par trimestre
Philosophie, Mathématiques, 5 ^e et 4 ^e année.....	850fr 50	283fr 50	571fr 50	190fr 50
3 ^e , 2 ^e et 1 ^{re} année.....	792	264	553 50	184 50
Division élémentaire : 2 ^e année préparatoire.....	675	225	441	147
Division préparatoire : 1 ^{re} année préparatoire.....	459	153	279	93
10 ^e et 11 ^e	427 50	142 50	261	87
10 ^e et 11 ^e	414	138	234	78

Dans les deux Etablissements, l'Instruction religieuse est donnée aux enfants des parents qui en font la demande.

Une cérémonie solennelle de Première Communion et de Confirmation a lieu, chaque année, dans la Chapelle du Lycée.

AVIS

Le Ministre d'Etat rappelle à tous les employeurs de la Principauté qu'avant d'engager du personnel, ils doivent s'assurer que celui-ci possède bien le permis de séjour prescrit par les arrêtés gouvernementaux des 16 novembre 1875 et 24 décembre 1890. En négligeant cette précaution, les employeurs s'exposent à de graves difficultés.

D'autre part, il est rappelé à tous les chômeurs, titulaires du permis de séjour monégasque, qu'ils doivent, dès maintenant, faire leur déclaration de chômage à la Mairie de Monaco en vue de la prochaine saison d'hiver.

Cette déclaration devra être renouvelée tous les quinze jours, faute de quoi les intéressés seront radiés des listes de chômage.

AVIS

Par suite de la réorganisation des distributions postales, les correspondances, journaux et paquets-poste destinés aux habitants de Monaco-Ville ne transiteront plus par le bureau de poste de Monaco-Condaminé, mais parviendront directement, depuis la Gare, au bureau de Monaco-Ville chargé de les distribuer.

En conséquence et pour éviter toute erreur ou fausse direction sur le bureau de Monaco-Condaminé, le Président de la Délégation Spéciale Communale prie les habitants de Monaco-Ville d'inviter dès maintenant leurs correspondants à vouloir bien préciser l'adresse de leurs lettres, journaux, etc... par la destination complète « Monaco-Ville » (Principauté).

Le Président
de la Délégation Spéciale Communale.

QUESTIONS SOCIALES

L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

L'année scolaire va s'ouvrir et, pour nombre d'enfants, la question de l'orientation professionnelle s'est posée. Pour guider les familles, il existe de nombreux offices publics ou privés créés sous l'impulsion du ministère du Travail ou des municipalités et dont la bonne volonté est indiscutable. Nous en avons vu fonctionner : on doit reconnaître qu'on s'y efforce, parfois au moyen de méthodes savantes. — certains diront peut-être même : trop savantes — de faciliter le choix d'un métier en recherchant les aptitudes de l'écolier d'hier et aussi ses inaptitudes.

Autant vaut l'homme, autant vaut l'œuvre. Il est des éducateurs à l'esprit essentiellement pratique qui savent communiquer leur foi à autrui ; il en est malheureusement d'autres. Le résultat se mesure le plus souvent à la nature et à la qualité de l'effort. Les statistiques, les fiches individuelles, les questionnaires si abondants qu'on s'égare dans leurs méandres et aussi dans leurs futilités ont sans doute moins servi à clas-

ser de bons apprentis que l'observation, la psychologie et l'autorité de certains maîtres.

Quoiqu'il en soit, le programme des offices est excellent en théorie. Il s'agit d'analyser les moyens de l'enfant et de le placer en face des professions diverses. Celle-ci exige telles connaissances, telles qualités physiques ou intellectuelles ; pour telle autre, tel bagage plus mince peut suffire ; il importe de ne pas laisser choisir la première par celui qui est insuffisamment armé et de ne pas égarer dans la seconde un sujet mieux doué. La question est de savoir jusqu'où peut aller l'influence des offices.

Comment les choses se passaient-elles jusqu'ici dans les familles ? Ne perdons pas de vue qu'elles se divisent en diverses catégories : celles qui ont la volonté de diriger l'enfant dans le sens de ses aptitudes et de son intérêt bien compris ; celles qui ont résolu d'imposer tel métier, parce qu'il est celui du père ou que celui-ci l'a choisi sans se préoccuper du goût et des aptitudes de l'intéressé ; celles où ce dernier, taillant et rognant à son gré dans la maison, a résolu d'adopter telle ou telle profession dont les camarades ou le cinéma lui ont donné la vocation provisoire et où l'on s'incline sans discuter devant cette fantaisie, fût-elle la plus ridicule ; il y a, enfin, celles qui visent uniquement à réaliser le profit immédiat le plus élevé possible et qui, dès lors, ne s'embarrassent pas de raisonnements et d'analyses. Pour faire un chasseur de café, le poids de l'outil importe peu...

Dans la famille, l'orientation est donc guidée par des facteurs bien différents et les conseils des aréopages ne paraissent pas devoir, *pratiquement*, modifier sensiblement les déterminations de principe, parce qu'ils interviennent trop tardivement et qu'ils s'adressent à des gens dont le siège est arrêté depuis longtemps. C'est tout au plus si leur action peut s'exercer sur quelques parents indécis auxquels ils feront comprendre bien plus les avantages ou les désavantages matériels d'un métier que l'aptitude ou l'inaptitude de celui qui voulait l'adopter.

A notre avis, le meilleur, le seul office d'orientation professionnelle, c'est l'école ; le meilleur conseiller, c'est le maître. Nul ne connaît aussi bien que lui les facultés ou les tares de l'élève, nul ne peut mieux suivre ses penchants, les guider ou les décourager ; nul ne peut, quand il le veut, avoir mieux sur lui cette influence faite de confiance réciproque et cette autorité qui permettent aux avis de cheminer dans les esprits.

Et, à côté du rôle de l'instituteur et le complétant, la méthode expérimentale est la meilleure des épreuves. Là où les possibilités locales ont permis de donner aux élèves, concurremment avec l'instruction scolaire, une culture manuelle générale en leur faisant apprendre successivement pendant quelques mois les rudiments des principaux métiers, il a toujours été facile de dégager les moyens de chacun et de guider ensuite, avec la complicité du goût éveillé chez l'élève, le choix d'un métier.

Un homme dont on ne saurait discuter la compétence, M. Labbé, directeur de l'Enseignement technique, disait récemment : « Sauf de rares exceptions, on est doué pour beaucoup de métiers. Le choix n'est donc pas simplement affaire d'examen psychologique et physique... » C'est peut-être la justification du rôle des offices d'orientation : c'est bien davantage la reconnaissance du rôle de l'instituteur, armé si l'on veut des mêmes éléments de démonstration que ces offices.

Dans cet ordre d'idées, nous avons connu des exemples impressionnants. A la campagne, ils sont nombreux les bons maîtres, dévoués à leur tâche et conscients de leurs devoirs, qui ont su retenir au village des enfants qui s'en seraient peut-être éloignés si une influence ancienne et durable ne les y avait retenus. A la ville, combien est-il d'instituteurs qui, ayant pris la peine de se renseigner sur les projets de leurs élèves, n'ont pas attendu la fin des études pour éclairer ces derniers sur la vanité d'une vocation fantaisiste et les amener insensiblement vers la profession pour laquelle ils montraient des dispositions ?

Toutefois, répétons-le, il conviendrait que l'école possédât les renseignements précieux dont on dote les offices et qui facilitent grandement leur tâche. Il faut que l'instituteur soit au courant de l'état général et régional du marché du travail, qu'il puisse savoir quelles sont les professions encombrées, celles qui réclament, au contraire, une main-d'œuvre nouvelle et offrent, cependant, des assurances de sécurité ; quelle est, enfin, l'échelle des salaires. Son rôle d'orientation sera dès lors facile ; il ne restera plus ensuite qu'à assurer le placement des apprentis.

L.-D. ARNOTTO.

L'HYGIÈNE PRATIQUE

LA MÉDECINE PAR LES SIMPLES

Pour une fois, nous allons entrer dans le domaine de l'économie domestique et nous parlerons aux ménagères. C'est à elles, en effet, qu'incombe généralement le souci de soigner les maladies et particulièrement les malaises qui peuvent affliger la famille. Il faut reconnaître qu'elles s'en acquittent à merveille et que beaucoup d'entre elles connaissent la vertu des simples plantes — au point de vue médical. Mais un grand nombre sont insuffisamment renseignées et c'est à elles que nous destinons cette causerie.

Bien que la plupart des plantes ne doivent être utilisées que sur les indications du médecin, il en est d'un emploi aussi inoffensif qu'efficace, qu'on peut se procurer sans difficulté et dont on doit toujours avoir une provision, car elles sont capables d'être souvent fort utiles. Nous allons citer à ce sujet quelques exemples.

Etes-vous enrhumé ? L'infusion de violette, de mauve et de guimauve est excellente, ainsi que celle de sauge, de romarin, de lavande, d'hysope et surtout de lierre terrestre. Si vous êtes atteint de catarrhe des bronches et que l'hiver vous incommoder, l'infusion de ces dernières plantes, séparées ou mélangées, vous soulagera considérablement.

Avez-vous des indispositions nerveuses, des maux de tête ou d'estomac, des digestions pénibles ? Les fleurs de tilleul, de camomille, les feuilles d'oranger ou de menthe seront bienfaisantes. S'agit-il d'une inflammation légère des yeux, du nez ou de la peau ? Les fleurs de sureau sont encore très efficaces sur les cloches provenant des piqûres. Pour les yeux fatigués, rien ne vaut la décoction de bluets.

Les gargarismes de feuilles de ronces guérissent les maux de gorge ; les feuilles de houx provoquent la sueur encore mieux que la bourrache et l'infusion en est recommandée aux gouteux et aux rhumatisants. Elles sont éga-

lement très efficaces dans le traitement des fièvres intermittentes, ainsi que les infusions de graines de persil et la tisane de petite centaurée.

Si vous souffrez de maux de dents et d'oreilles, l'emploi de pavots des champs ou de coquelicots dissipera la douleur. Il suffira d'en faire bouillir cinq ou six têtes dans un bon verre d'eau, de laisser quelque peu réduire et d'employer en gargarisme sur la dent malade, le plus chaudement que l'on peut endurer, en répétant plusieurs fois l'opération. Eviter avec soin d'avaler ce liquide, qui est un poison violent. S'il s'agit de maux d'oreilles, on l'introduira tiède au moyen d'une seringue de verre. La fleur de pavot agit aussi avec succès dans les rhumes quand la toux empêche de dormir.

Le houblon est le meilleur apéritif et l'infusion de mélisse ou de menthe poivrée le meilleur digestif ; la douce-amère en décoction guérit les dartres et les affections galeuses ; la feuille de noyer est tonique et dépurative ; le liseron est purgatif ainsi que la moutarde blanche et la rhubarbe ; les feuilles de lierre aussi sont excellentes pour panser les cautères et, bouillies dans l'eau, on les emploie utilement contre les brûlures. La décoction d'écorce de saule calme la fièvre et constitue un excellent antiseptique contre les ulcères et la gangrène.

Les racines d'orties bouillies font repousser les cheveux et quant à l'infusion de serpolet, elle passe pour dissiper l'ivresse.

D'autres fleurs ou plantes ont aussi des vertus médicinales, mais elles sont généralement connues et les citer nous entraînerait bien loin. Nous nous arrêterons donc ici et nous parlerons à présent de la récolte et de la conservation.

Les herbes qui ne sont pas utilisées fraîches doivent être cueillies par un temps sec et serain, lorsque le soleil est levé, que la rosée de la nuit est dissipée et généralement à l'époque où les fleurs commencent à s'épanouir parce que, ayant alors acquis toute leur vigueur, elles sont plus odorantes et plus salutaires. Quand on les a débarrassées de la terre qui peut y être restée attachée, des mauvaises herbes, des feuilles mortes ou fanées, on les fait sécher à l'ombre sur des linges. On peut en hâter la dessiccation en les exposant au soleil ou à la chaleur d'une étuve ; mais ce procédé plus expéditif n'a pas les avantages du premier. Quand les plantes sont parfaitement desséchées on les conserve dans des boîtes ou dans des sacs à l'abri de la poussière et de l'humidité.

Voici à quelle époque, sous un climat tempéré, on peut faire la cueillette :

En mars : fleurs de violettes doubles ou simples ; fleurs de safran ; racines de guimauve.

En avril : fleurs de rose, narcisses des prés.

En mai : feuilles de ciguë, d'absinthe, de lierre, de chicorée sauvage et de pissenlit ; fleurs de pensée sauvage, de muguet ; écorce de sureau.

En juin : feuilles de romarin, de thym, de serpolet, de chardon béni, de germandrée, de sauge, de menthe, de digitale pourprée, d'angelique, de fenouil ; petite centaurée ; sommités fleuries de millepertuis, d'origan, de mélilot officinal, de basilic ; fleurs de bourrache, camomille, coquelicot, genêt à balai, souci, sureau, lis.

En juillet : feuilles de mauve, de mélisse ; sommités fleuries de millefeuille ; fleurs de tilleul, de mauve, capsules de pavot blanc.

En août : feuilles de morelle, de belladone ; fleurs de guimauve ; fleurs et écorce de grenadier ; tiges de douce-amère ; racines de hou-

blon, graines d'anis, de carvi, de fenouil, coriandre.

En septembre : feuilles d'oranger ; racines d'angélique, chiendent, patience, petit houx, aunée, gentiane, réglisse, valériane.

En octobre : écorce de chêne, de saule blanc ; baies de genièvre, de gui ; racines de bardane, de rhubarbe de France.

En novembre, décembre, janvier et février il n'y a à faire aucune récolte.

Ajoutons en terminant que beaucoup de toutes ces plantes perdent toute leur vertu lorsqu'elles sont conservées trop longtemps ; on doit s'imposer de renouveler tous les ans la provision et de jeter celles dont on n'a pas eu l'occasion de se servir.

MARCEL FRANCE.

VARIÉTÉS

LES FANTAISIES DE LA FOUDRE

Les mois de mai, juin, juillet, août et septembre sont fertiles en orages. Les pays montagneux ainsi que les régions très peuplées sont les plus éprouvées. Des statistiques fort intéressantes ont été dressées à cet égard. Elles nous apprennent que, pendant le dernier siècle, dix mille personnes ont été tuées par la foudre ; que le département du Puy-de-Dôme est celui où elle a fait le plus de victimes. Vient ensuite la Haute-Loire, puis le Nord, l'Aveyron, le Pas-de-Calais et la Haute-Savoie. Et à l'appui de ce que nous indiquions plus haut, tandis que dans le département de la Manche, qui est l'un de ceux où la densité de la population est la plus faible et où les accidents sont les plus rares, il n'y eut qu'un foudroyé pour 26.000 habitants, il y en eut un dans le Nord par 11.000 habitants, un pour 16.000 dans les Hautes-Alpes et un pour 12.000 dans la Lozère.

La même statistique démontre que la plupart des victimes de la foudre ont été frappées sous les arbres où elles avaient cherché un refuge ou bien en plein champ, mais alors qu'elles tenaient à la main un objet en fer. On ne saurait donc conseiller assez d'abandonner, en cas d'orage, la charrue, la fourche, la bêche ou la faux dont on pouvait se servir et de ne point s'abriter sous les branches.

On a constaté que certains arbres attirent plus particulièrement le tonnerre et que le bois mort est meilleur conducteur que le bois vert. C'est ainsi que le chêne est plus souvent frappé que le hêtre et que les coups de foudre sont plus fréquents dans les branches sèches que dans les autres. Une très fâcheuse coutume consiste encore dans certaines campagnes de sonner les cloches à grande volée quand éclate un orage. C'est aggraver le mal au lieu de l'éloigner. M. Camille Flammarion a posé en principe que « quiconque tient la corde d'un clocher ou sonne sous l'orage est presque infailliblement foudroyé ». Enfin les gens qui se trouvent dans une maison isolée ou à proximité d'une voie ferrée sont également exposés au danger.

On a signalé souvent les curieuses manifestations de la foudre et ses singuliers caprices. Tantôt elle frappe d'une manière redoutable, tantôt elle paraît se livrer à de véritables mystifications. C'est ainsi qu'il lui arrive fréquemment de déshabiller ses victimes sans leur faire aucun mal. En 1898, à Courcéelles-lès-Lens, une femme et deux jeunes filles entouraient une moissonneuse-lieuse quand le tonnerre foudroya

la première, frappant également les deux autres. Mais il se borna à dévêtir totalement celles-ci, à leur arracher des pieds leurs chaussures et les laissa saines et sauvées. Ailleurs, c'est un brave homme qui, frappé par le fluide, s'évanouit et constate à son réveil qu'il ne lui reste pour tout vêtement qu'une manche de chemise et un soulier. En 1902, dans un village corse, la foudre tombe sur une maison habitée par une famille composée du père, de la mère et de sept enfants. Elle tue le premier, brûle légèrement la seconde et quatre des enfants, puis déshabille entièrement les trois autres, mais sans leur faire le moindre mal.

Ici, deux femmes tricotaient. Un coup de tonnerre, leurs aiguilles ont disparu... Là, la foudre tombe près d'une table où se trouve un chapeau dont le rebord est maintenu par un fil de fer. On constate, dans la suite, que le chapeau est indemne, mais que le métal a fondu sans que le papier qui l'entourait eut subi aucun dégât.

Le 5 juillet 1903, à Buffon, dans la Côte-d'Or, une femme eut une boucle d'oreille fondue. Toujours dans le même ordre de faits : dans un théâtre où vient de tomber la foudre, un certain nombre de spectateurs, quittes pour la peur, constatent que leurs bijoux, leurs clés se sont volatilisés et que la forme des diamants a été modifiée.

Les constatations les plus curieuses ont été faites dans maintes occasions. Un jour, dans une laiterie, la foudre déplace d'un bout à l'autre de la salle des pots pleins de lait sans en répandre une goutte. Une autre fois, elle frappe un buveur, lui arrache son verre des mains et transporte celui-ci dans la cour.

On croirait que le fluide s'amuse à des farces variées. Une d'elles, par exemple, consiste à raser et même à épiler en entier des gens sans leur causer d'autres dommages. Il y a quelques années, dans une ferme où des moissonneurs étaient couchés sur une couverture, la foudre tombe. La couverture est brûlée, les hommes sont indemnes, mais l'un d'eux est complètement tondu et rasé. On cite le cas d'une jeune fille qui, sans ressentir la moindre secousse, eut les cheveux coupés comme avec un rasoir.

Le 13 juillet 1908, à Avignon, le tonnerre tombe dans l'atelier d'un tapissier et se borne à dégarnir tous les fauteuils ; la même année, dans l'Hérault, il met en branle la cloche à signaux dans une guérite du chemin de fer ; dans la Dordogne, il entre dans une armoire, atteint une pile d'assiettes, en brise une sur deux, reproduit sur les plats des arabesques qui existaient dans la tapisserie de la pièce et sort de la maison par la fenêtre qu'il brise. Dans le Calvados, la foudre renverse une paysanne qui s'était mise à l'abri sous un arbre ; elle lui enlève sa robe et son jupon, les accroche à une branche et la laisse sans connaissance.

Parfois, le fluide a des effets thérapeutiques heureux et cette particularité n'est pas la moins étrange. Il a guéri des aveugles, des sourds, des muets, mais il faut bien dire aussi qu'il a fait perdre à certains l'usage des yeux, de la parole et de l'ouïe. Mais on cite des cas tels que celui-ci : En 1807, un homme, paralysé depuis de longues années, fut foudroyé dans sa chambre. Pendant vingt minutes, il resta sans connaissance. En reprenant ses sens, il n'éprouva rien de particulier, mais au bout de quelques jours, il retrouva progressivement l'usage de ses membres. Par contre, il fut atteint de surdité.

On a cité également, avec des preuves indiscutables, des guérisons de tumeurs, d'affections des yeux et de rhumatismes provoquées par la foudre. Par contre, combien sont nombreux et effroyables certains de ses ravages.

ROBERT DELYS.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO, notaire, 41, rue Grimaldi, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce (Deuxième Insertion)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Auguste Settimo, Notaire à Monaco, soussigné, le trois septembre mil neuf cent trente-deux, M. Raoul FILIPPI, commerçant, demeurant à Monaco, 4, rue Suffren-Reymond, a cédé à M. Richard GIARDELLI, marbrier, demeurant à Monaco, 23, boulevard Charles III, le fonds de commerce de buvette, bar et restaurant, connu sous le nom de *Bar Suisse*, sis à Monaco, 4, rue Suffren-Reymond.

Oppositions s'il y a lieu, en l'étude de M^e Settimo, Notaire, dans le délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 22 septembre 1932.

(Signé :) A. SETTIMO

GUÉRIR

Nous avons déjà eu l'occasion de signaler à nos lecteurs tout l'intérêt de la Grande Revue de Vulgarisation Médicale et Scientifique « GUÉRIR », rédigée pour le plus grand public par des médecins réputés.

Les méthodes scientifiques les plus modernes de diagnostic et de traitement y sont exposées clairement ; des conseils judicieux y sont donnés pour combattre la maladie sous toutes ses formes et pour conserver ce que nous avons de plus précieux : la santé.

Voici le sommaire du numéro de septembre :

Le ronflement, par le D^r A. Maurice — Le mal de Pott chez l'adulte, son traitement chirurgical moderne, par le D^r van der Horst — On chasse à tout âge mais..., par le D^r E. Chasse-ray — L'expertise médicale psychiatrique, par Raymond de Bruges. — La gale. — La sciatique, par le D^r A. Davesne. — La protection de la vie humaine : on pourrait diminuer le nombre des accidents d'autos. Les morsures des serpents. — La chute des seins, par le D^r E. Bourgoïn. — Le hoquet. — Les grands hommes et la médecine : Victor Hugo au bord de la Mer. — Pour guérir les ampoules. Conseils à ceux qui suent des pieds et des mains, etc.

16 pages en héliogravure abondamment illustrées de photographies et de schémas.

En vente partout : 2 francs. Envoi franco (joindre 2 francs en timbres poste).

« GUÉRIR », 12 bis, rue Keppler, Paris.

VALEUR OR

Assurez-vous un Placement sûr, un placement qui rapporte, de votre Argent, en faisant économiquement produire à votre Terre, à votre Domaine, le maximum. Suivez les conseils de

VIE A LA CAMPAGNE

La Revue Pratique avant tout par le Texte et par l'Image

pour 50 frcs

seulement

Étranger : 65 et 80 francs

Vous recevez 12 Numéros mensuels, véritables Sources de Revenus et de Plaisirs. Chacun d'eux comporte, en effet, 42 à 84 pages illustrées de 150 gravures traitant avec tout le détail pratique utile 100 sujets d'actualité ; Elevage de Petit et Gros Bétail, Culture de Rapport, Horticulture, Jardinage, Architecture, Monographie de Beaux Domaines et d'Exploitations Rurales de Rapport, etc., etc.

Découpez cette annonce et adressez-la, avec la somme correspondante, à M. Albert MAUMENE, Librairie Hachette, 79, Boulevard Saint-Germain, Paris (6^e).

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

ACCEPTATION DES MARCHANDISES
A LA GARE DE LYON-PERRACHE 2

En vue de faciliter le commerce et l'industrie, les restrictions de trafic existant à la gare de Lyon-Perrache 2 pour l'acceptation des marchandises de Petite Vitesse viennent d'être atténuées dans une large mesure.

Cette gare est actuellement ouverte à l'expédition et à l'arrivage :

a) de tous les transports en provenance ou à destination de la ligne du Bourbonnais, de la ligne de Givors à Sète (rive droite du Rhône) et de leurs embranchements, et aux expéditions destinées à la douane de Lyon ;

b) des marchandises transportées aux conditions des Tarifs spéciaux n° 100, 2-102, 3-103, 6-106, 7-107, 14-114, 15-115, 23-123, 24-124, et 26-126, par expédition d'au moins 5.000 kg. ou par wagon complet en provenance ou à destination de tous les autres points du réseau.

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

VACANCES

Vous préférez la montagne ? La Savoie et le Dauphiné vous attirent ?

Pour parcourir à votre aise ces deux régions, point n'est besoin d'emmener votre automobile, les Services d'autocars P.-L.-M. les sillonnent en tous sens :

Si vous conduisez une voiture en montagne, vous serez constamment absorbé par les difficultés de la route et vous ne jouirez pas du paysage, au contraire les voyages faits dans les autocars P.-L.-M. vous procureront à la fois plaisir et délassément.

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

LA ROUTE DES ALPES EN AUTOCARS P.-L.-M.

Tous les jours jusqu'au 31 octobre, les autocars P.-L.-M. conduisent dans la journée, de Grenoble à Nice et inversement.

L'itinéraire suivi (Col de la Croix Haute, Digne — où l'on déjeune) est celui qu'en hiver les mêmes autocars parcourent en deux jours.

Chemins de Fer d'Alsace et de Lorraine, Est, Etat, Midi, Nord,
P.-O., P.-L.-M.

Billets d'aller et retour individuels
pour stations balnéaires, thermales et climatiques.

Les grands Réseaux reprennent, en 1932, la délivrance sous certaines conditions de parcours, des billets d'aller et retour individuels, d'une validité exceptionnelle de 33 jours, à destination des principales stations balnéaires, thermales et climatiques.

Ces billets sont délivrés, au départ de toutes les gares, pendant les périodes désignées ci-après :

du 25 mai au 30 septembre à destination des stations balnéaires ;

du 1^{er} mai au 25 juin et du 20 août au 30 septembre, à destination des stations thermales et climatiques.

La réduction consentie varie de 20 à 30 % suivant la classe et la distance.

Pour tous renseignements, consulter les gares, les bureaux de ville ou les Services Centraux des Réseaux.

ATELIER DE CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

Serrurerie - Ferronnerie d'Art

SOUDURE AUTOGENE

Antoine MUSSO

3, Boulevard du Midi -- BEAUSOLEIL
19, Avenue des Fleurs -- MONTE-CARLO

Téléphone 3-33

LISEZ

JARDINS ET BASSES-COURS

Le plus de Conseils pratiques

Pour le moins d'Argent dépensé

Un an, 24 numéros : 10 francs seulement.

Envoi gratuit des notices explicatives.

HACHETTE, 79, boulevard Saint-Germain. PARIS (6^e)

La Femme élégante à Paris

Edition de luxe genre vrai tailleur pour costumes, robes, manteaux.

Paraissant quatre fois l'an, janvier et mars pour l'été, juillet et septembre pour l'hiver.

Prix de l'abonnement, 45 francs. Prix du numéro, 14 francs.

Pour se le procurer adresser commande à son siège, 28, rue Bergère, Paris, 9^e arrondissement.

Minerva

Huitième Année

Le plus grand Hebdomadaire
Féminin paraissant en France

Entièrement tiré en Héliogravure, "MINERVA" donne chaque semaine une documentation complète sur la Mode du Jour. Tenu au courant du mouvement Littéraire, Artistique et Théâtral, accordant une place importante au Cinéma, possédant une Page Financière, une Page Politique, ainsi qu'une Page de Puériculture, "MINERVA" rencontre auprès de toutes les femmes intelligentes un succès sans précédent.

Son Prix Littéraire Annuel
Son Concours de Bébés Annuel
Ainsi que ses Nombreux Concours

Le Numéro : 1 fr.

(Spécimen gratuit sur demande)

55, Avenue Hoche -- Paris

F. FOUSSARIGUES
Directeur général

MONTE-CARLO

ÉTÉ

COUNTRY CLUB

MONTE-CARLO BEACH

LE SPORTING D'ÉTÉ

est Ouvert

LE GRAND CASINO NE FERME JAMAIS

GOLF

Pendant toute l'Année

Altitude : 820 mètres

POUR LOUER OU ACHETER

Immeubles, villas, appartements, terrains, propriétés

TOUS FONDS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL

AGENCE MARCHETTI

35th
ANNÉE

20, Rue Caroline - MONACO - Tél. 4-78

APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES
CHAUFFAGE CENTRAL

H. CHOINIÈRE

18, B^o DES MOULINS - MONTE-CARLO

ÉTUDES - PLANS - DEVIS

TÉLÉPHONE : 0-08

BULLETIN DES OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Suivant exploit de M^e Ch. Soccal, substituant M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 22 septembre 1931. Dix Cinq-èmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 29.523 à 29.530, 451.843, 511.448.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 31 octobre 1931. Trois Cinq-èmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 24325, 24326, 86221.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 3 février 1932. Un Cinq-ème d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 8251.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 31 mars 1932. Un Cinq-ème d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 25601.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 13 avril 1932. Deux Cinq-èmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 21483, 26689.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 25 juin 1932. Quatre Cinq-èmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 39428, 44271, 44450, 51344.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 17 septembre 1931. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 496.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 11 février 1932. Vingt Cinq-èmes d'Actions de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 898, 899, 5506, 5508, 9997, 17716, 21759, 82900, 84949, 86683, 321012, 323887, 333022, 343454, 405140 à 405143, 407285, 459117.

Titres frappés de déchéance

Du 7 septembre 1932. Trois Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 44866, 50285, 54004.

Le Gérant : Charles MARTINI.

Imprimerie de Monaco. — 1932.